



Programme de travail 2008



De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg:

Office des publications officielles des Communautés européennes, 2008

ISBN 978-92-896-0534-2

© Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, 2008
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Italy

**Le Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle** (Cedefop) est le centre
de référence de l'Union européenne pour la formation
et l'enseignement professionnels. Nous livrons des informations
et des analyses sur les systèmes et les politiques de formation
et d'enseignement professionnels, ainsi que sur la recherche
et la pratique dans ce domaine.
Le Cedefop a été créé en 1975 par le règlement (CEE)
n° 337/75 du Conseil.

Europe 123
GR-57001 Thessaloniki (Pylea)

Adresse postale:
PO Box 22427
GR-55102 Thessaloniki

Tél. (30) 23 10 49 01 11

Fax (30) 23 10 49 00 20

E-mail: info@cedefop.europa.eu

Page d'accueil: www.cedefop.europa.eu

Aviana Bulgarelli, *Directrice*
Christian Lettmayr, *Directeur adjoint*
Juan Menéndez-Valdés, *Président du Conseil de direction*



Table des matières

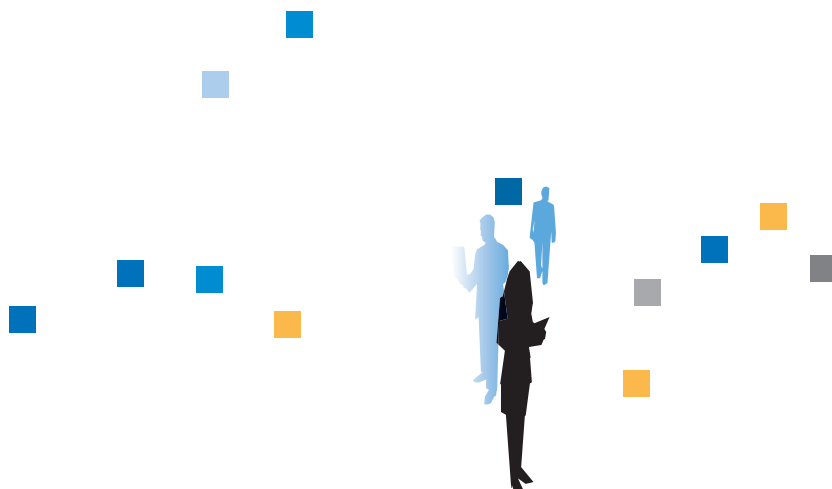
- 2 Introduction
- 6 Objectifs pour 2008
- 10 Recherche et analyse des politiques dans la formation et l'enseignement professionnels
- 11 Recherche et coopération dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels
- 14 Analyses et rapports sur les politiques
- 18 Coopération européenne renforcée pour la formation tout au long de la vie
- 19 Soutien à la mise en œuvre du Programme de travail «Éducation et formation 2010»
- 24 Programme consolidé de visites d'étude
- 26 Soutien aux pays candidats
- 28 Communiquer avec les parties prenantes et les citoyens
- 28 Communication et relations publiques

Annexes:

- 38 Liste provisoire des publications pour 2008
- 39 Organigramme du Cedefop
- 40 Ressources humaines
- 41 Budget 2008
- 42 Réseaux du Cedefop
- 43 Intégration des pays candidats: état de la coopération entre l'ETF et le Cedefop
- 44 Cadre de coopération entre le Cedefop et Eurofound
- 45 Références

■ introduction



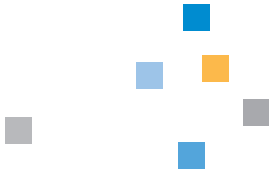


Pour améliorer la compétitivité, les taux de croissance et les perspectives d'emploi, et pour promouvoir l'inclusion sociale, il est nécessaire de renforcer les niveaux de compétence de la population active de l'Union européenne (UE). Lors du Conseil de Lisbonne en 2000, les institutions européennes, les États membres et les partenaires sociaux se sont engagés à concevoir des politiques visant à moderniser leurs systèmes d'éducation et de formation afin qu'ils soient les meilleurs du monde d'ici à 2010. Le Cedefop, en tant qu'agence de l'UE soutenant l'élaboration des politiques de formation et d'enseignement professionnels (FEP), participe activement à ce processus.

Le Cedefop tire parti de l'expertise acquise par le biais de ses recherches, de ses analyses et de son travail en réseau pour proposer des idées concernant de nouvelles politiques de FEP, offrir des conseils scientifiques, contribuer à l'élaboration d'outils de soutien à la mise en œuvre des politiques, stimuler le débat et diffuser des informations grâce à ses sites web, publications, réseaux, visites d'étude, conférences et séminaires. Créé en 1975 (1), le Cedefop s'est installé en Grèce en 1995.

Contexte politique

Depuis Lisbonne, le Conseil européen a souligné à maintes reprises que la FEP est indispensable à une société de la connaissance et à un marché européen du travail ouvert à tous. Elle est primordiale pour les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie, de compétitivité à long terme et de cohésion sociale. Le partenariat pour la croissance et l'emploi (2), la stratégie pour la croissance et l'emploi (3), l'approche commune pour une inclusion sociale active (4), les communications de la Commission européenne sur la «flexibilité» (5) et pour la promotion de la participation des jeunes à l'éducation, à l'emploi et à la société (6), et Le Pacte pour la jeunesse (7) exigent tous un accroissement de l'investissement dans le capital humain, une amélioration de l'éducation et de la formation, et l'adoption de stratégies globales d'apprentissage tout au long de la vie. Le Fonds social européen (8) investit de manière considérable dans la FEP. Le plan d'action sur la formation des adultes souligne la nécessité de garantir des possibilités d'apprentissage à ceux dont le niveau d'alphabétisation est faible



nouve

et dont les aptitudes professionnelles et sociales sont inadéquates.

Toutefois, pour apporter efficacement sa contribution à ces stratégies, la FEP doit s'améliorer. Il faut assurer une meilleure adéquation entre les connaissances, le savoir-faire et les compétences d'une part, et les besoins de la société et de l'économie d'autre part. Après le Conseil de Lisbonne, le programme de travail «Éducation et formation 2010» a été créé pour mettre au point des systèmes d'éducation et de formation de haute qualité, efficaces et équitables. En parallèle, afin de renforcer spécifiquement la coopération européenne pour l'amélioration de la politique de FEP, l'UE, ses États membres et les partenaires sociaux ont lancé le processus de Copenhague ⁽⁹⁾ en 2002. Ils revoient le processus tous les deux ans ⁽¹⁰⁾ et ont décidé de collaborer plus étroitement sur plusieurs priorités. Ils se sont mis d'accord pour chercher des moyens d'améliorer le statut et la qualité de la FEP afin de la rendre plus attractive et plus «réactive» aux besoins d'un marché du travail caractérisé par le vieillissement de la population active et le grand nombre de ceux

qui ont du mal à trouver un emploi. Ils sont également convenus d'encourager les employeurs à offrir des places de formation et à mieux adapter la formation aux nouvelles exigences sur le lieu de travail.

Une nouvelle phase

En 2008, le Cedefop et ses partenaires vont examiner et préparer de nouvelles priorités à moyen terme pour la période 2009-2011. Toutefois, dès cette année, le Cedefop entre dans une nouvelle phase après avoir été invité à assumer la responsabilité de deux nouvelles tâches dont l'importance ne se limite pas à l'année en cours, mais couvre également l'avenir.

Premièrement, le Cedefop présentera son troisième rapport sur les politiques sur le processus de Copenhague, en France, à la fin de 2008. La Commission européenne et les États membres ont chaleureusement accueilli le premier rapport du Cedefop en 2004 ⁽¹¹⁾. Le second, présenté aux ministres à Helsinki en 2006 ⁽¹²⁾, faisait observer que, grâce au soutien actif des partenaires sociaux, il y avait eu des améliorations, mais il attirait également l'atten-

lle phase



tion sur des domaines où il restait beaucoup à faire. Compte tenu de l'importance d'une analyse rigoureuse pour la réussite du processus de Copenhague, la Commission européenne et les États membres ont renforcé le rôle du Cedefop consistant à contrôler les progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités convenues.

Deuxièmement, après avoir géré avec succès le programme des visites d'étude pendant plus de 20 ans, le Cedefop a été invité par la Commission européenne à coordonner le programme consolidé pour spécialistes de l'enseignement et de la formation dans le cadre du nouveau programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, de 2008 à 2013. Le nombre de participants à ce nouveau programme sera considérablement plus élevé et le Cedefop axera ses efforts sur la qualité, l'évaluation et les résultats des visites et veillera à ce qu'elles présentent un intérêt pour les partenaires sociaux.

Le programme de travail 2008 est conforme au cadre stratégique de l'UE concernant la FEP, défini par le processus de Copen-

hague et le programme de travail «Éducation et formation 2010»⁽¹³⁾, ainsi qu'au règlement fondateur du Cedefop et aux priorités à moyen terme 2006-2008⁽¹⁴⁾.

L'objectif stratégique du Cedefop est de contribuer à atteindre l'objectif de Lisbonne et à moderniser la FEP. Pour œuvrer, à la réalisation de son objectif stratégique en 2008, les objectifs spécifiques du Cedefop sont les suivants:

- (a) soutenir l'élaboration de la politique de FEP en fournissant des éléments probants issus de la recherche, des données statistiques et de l'analyse des politiques;
- (b) renforcer les connaissances et l'apprentissage mutuel en ce qui concerne les politiques de FEP et les pratiques dans ce domaine dans les États membres en relatant les développements et les options stratégiques;
- (c) renforcer la coopération européenne dans l'élaboration de politiques de FEP grâce à son expertise, afin de contribuer à la conception et au suivi d'initiatives et d'outils de FEP communs à l'échelle communautaire;

Objectifs pour 2008

objet
partie

(d) améliorer la visibilité et la compréhension des questions de FEP grâce à une communication efficace.

Pour atteindre ces objectifs, le Cedefop tirera parti de son expertise interne, de son savoir-faire en matière de recherche et d'analyse des politiques, de son expérience du travail en réseau, des données dont il dispose et de ses outils de diffusion pour:

- (a) favoriser les échanges d'informations et d'expériences et la mise en commun des bonnes politiques grâce à des visites d'étude, des réseaux, des conférences et des séminaires;
- (b) fournir aux parties prenantes et aux citoyens des informations pertinentes sur les questions clés au moyen de publications électroniques et imprimées;
- (c) faire participer les pays candidats au cadre stratégique de l'UE concernant la FEP en travaillant en étroite collaboration avec la Fondation européenne pour la formation (ETF).

À travers ses activités, le Cedefop vise à accroître son influence et à mieux asseoir sa position d'acteur européen faisant autorité dans le domaine de la formation et de

l'enseignement professionnels. En outre, il s'efforcera de donner l'exemple en matière de bonnes pratiques de gestion de ses ressources humaines et financières.

Valeur ajoutée

La coopération européenne dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels passe par des informations de qualité, qui facilitent et complètent les actions menées dans les États membres. Le Cedefop est particulièrement bien placé pour fournir ces informations. La valeur ajoutée des activités du Cedefop consiste à:

- (a) offrir un point de vue scientifique européen indépendant au moyen d'analyses comparatives des développements, afin de mieux faire connaître et comprendre les questions de FEP dans l'ensemble de l'UE;
- (b) jeter une lumière nouvelle sur les questions complexes, afin d'identifier des approches et des principes européens communs visant à améliorer la FEP et à réaliser des objectifs communs;
- (c) offrir un cadre inédit réunissant les différents intérêts des décideurs, des

Objectifs sociaux

valeur ajoutée

- partenaires sociaux, des chercheurs et des praticiens dans le domaine de la FEP, afin d'examiner les propositions de politiques et de recherche;
- (d) faire mieux connaître l'image et l'importance de la FEP et s'assurer que les questions de FEP sont prises en compte dans d'autres politiques, notamment l'éducation, l'emploi et les affaires sociales.

Partenaires sociaux et formation continue: deux questions d'intérêt général

Les partenaires sociaux sont présents à tous les niveaux de politique et de mise en œuvre de la FEP: européen, national, régional, sectoriel et entreprise. Leurs intérêts et leurs responsabilités couvrent à la fois la formation initiale et la formation continue. Le développement de la formation continue est indispensable, dans la mesure où la population active vieillissante a besoin d'acquérir de nouvelles compétences. Au lieu de faire l'objet de projets distincts, ces deux aspects (partenaires sociaux et formation continue) sont présents

dans plusieurs projets du Cedefop. Leur étendue et leur importance pour les travaux du Cedefop doivent apparaître de manière claire et compréhensible. Plusieurs projets nécessitent la contribution active des partenaires sociaux, y compris en ce qui concerne l'identification précoce des besoins en compétences (paragraphe 26) et le rapport sur les politiques de FEP (paragraphe 32). Pour le nouveau programme consolidé de visites d'étude (paragraphe 56), le Cedefop a pour mission spécifique d'encourager la participation des partenaires sociaux et d'identifier les thèmes présentant un intérêt pour eux. Les intérêts des partenaires sociaux sont essentiels pour les projets du Cedefop sur la formation continue et ils comprennent l'analyse des résultats de l'enquête sur les besoins de compétences dans les entreprises (paragraphe 27), la troisième enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises [CVTS 3 (paragraphe 28)], le financement de la formation continue et le rôle des fonds de formation sectoriels (paragraphe 37), les travaux sur les résultats de l'apprentissage (paragraphe 41), le cadre européen des certifications (paragraphe 44), la qualité

Travailler en partenariat



(paragraphe 49) et l'orientation tout au long de la vie (paragraphe 50).

Travailler en partenariat

Dans ses efforts d'amélioration de la FEP, le Cedefop travaille en partenariat avec de nombreuses organisations apportant leur propre expertise. Pour l'élaboration d'une politique de formation et d'enseignement professionnels, les principaux partenaires du Cedefop sont la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux. Pour les questions de dialogue social, de relations de travail et de FEP, le Cedefop coopère avec Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail – voir annexe VI). Avec l'ETF (Fondation européenne pour la formation – voir annexe VII), le Cedefop contribue à intégrer les pays candidats dans le processus politique de l'UE en matière de FEP. Le Cedefop travaille en partenariat avec le centre de recherche sur l'apprentissage tout au long de la vie (*Centre for Research on Education and Lifelong Learning* – CRELL) pour définir des niveaux de référence et des

indicateurs, en matière de formation et d'enseignement, destinés à soutenir l'élaboration des politiques. La situation de l'enseignement général et ses liens croissants avec la FEP sont suivis en liaison avec Eurydice (le réseau d'information sur l'éducation en Europe). Dans l'intérêt de la FEP, le Cedefop cherche à établir des partenariats stratégiques avec d'autres agences de l'UE, telles que l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et des organisations internationales, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Centre international de l'Unesco pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (Unevoc), ainsi qu'avec des instituts de recherche établis dans des pays tiers.

Les réseaux du Cedefop (voir annexe V) sont de puissants outils de collecte et de diffusion d'informations, d'échange d'expériences, de stimulation du débat et de production d'idées. Les principaux réseaux du Cedefop sont les suivants:

- (a) ReferNet (réseau européen de référence et d'expertise en matière de formation et d'enseignement profes-



sionnels), qui est la principale source d'informations du Cedefop sur la situation de la FEP dans les États membres. Il contribue à la réalisation de nombreux projets, y compris les rapports sur le processus de Copenhague. ReferNet se compose d'un consortium d'organisations représentant les institutions de FEP au sein de chaque État membre, à la tête duquel se trouve un coordinateur national;

- (b) Cedra (arène de recherche du Cedefop, *Cedefop research arena*), qui encourage la coopération entre les chercheurs et tire le meilleur parti de la recherche internationale. Cedra constitue de petits réseaux de recherche européens pour effectuer des travaux de développement sur des thèmes sélectionnés, travaux qui donnent souvent lieu à des publications ou des informations disponibles sur Internet;
- (c) Skillsnet (réseau d'identification précoce des besoins de compétences), qui examine les besoins nouveaux de compétences et leur évolution dans les différents secteurs, emplois et entreprises, ainsi que les répercussions de

- l'emploi et des changements démographiques. Il fait des prévisions à moyen terme de l'offre et de la demande de compétences pour tous les États membres de l'UE. Les membres du réseau Skillsnet sont des chercheurs, des décideurs, des praticiens et des partenaires sociaux du monde entier;
- (d) TTnet (réseau des enseignants et formateurs), qui soutient le développement professionnel des enseignants et formateurs de la FEP. Ceux-ci jouent un rôle essentiel pour la qualité et la modernisation des systèmes de FEP. TTnet formule des recommandations stratégiques et propose orientation et outils aux enseignants et formateurs de la FEP. Il comprend 22 réseaux nationaux d'organisations clés des secteurs public et privé assurant la formation des enseignants et formateurs de la FEP.

Recherche et analyse des politiques dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels

recherche

Objectifs spécifiques

En apportant de nouvelles connaissances issues de la recherche, des données statistiques et de l'analyse des politiques, le Cedefop fournit des éléments probants aux décideurs en matière de FEP. Pour être efficaces, les politiques de FEP doivent s'appuyer sur une bonne compréhension des tendances sociales et économiques entraînant une modification des besoins individuels et de ceux du marché du travail. Les travaux de recherche du Cedefop donnent un aperçu de ces tendances et évaluent leurs répercussions sur les politiques. Le transfert des résultats de la recherche et des politiques est encouragé grâce aux réseaux et aux contacts du Cedefop, qui renforcent la coopération entre les chercheurs et les décideurs.

Les activités d'analyse des politiques du Cedefop encouragent l'apprentissage mutuel en ce qui concerne les politiques et la pratique de la FEP, en examinant la façon dont les États membres s'attaquent aux problèmes auxquels leurs systèmes de FEP sont confrontés, en faisant connaître les solutions politiques choisies et en donnant les raisons de ces choix.

- (a) **Activités:** recherche sur les tendances et les questions ayant une influence sur la FEP, y compris analyse des besoins nouveaux et fluctuants de compétences, prévision de la demande et de l'offre de compétences en Europe, élaboration d'indicateurs statistiques et analyse des résultats de la troisième enquête sur la formation continue (CVTS3). Rapports sur l'élaboration des politiques dans le cadre du processus de Copenhague et sur les questions connexes. Travail en réseau et collecte d'informations.
- (b) **Résultats:** volumes généraux du quatrième rapport de recherche sur la «Modernisation de la formation et de l'enseignement professionnels»; trois numéros de la Revue européenne de formation professionnelle; rapport sur les politiques européennes en matière de formation et d'enseignement professionnels, études, bulletins d'information, documents de conception et de discussion, ateliers et conférences; informations sur l'évolution des politiques de FEP sur le site du Village européen de la formation (*European Training Village – ETV*) <http://www.trainingvillage.gr/> visant à stimuler la réflexion et le débat.



Les activités du Cedefop en matière de recherche et d'analyse des politiques sont présentées en détail ci-dessous.

Recherche et coopération dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels

Rapport sur la recherche

La recherche et l'élaboration des politiques semblent souvent avoir des agendas différents. Les intérêts des chercheurs peuvent ne pas être les mêmes que ceux des décideurs qui, de leur côté, peuvent être trop occupés pour tenir compte de ce que disent les chercheurs. Par conséquent, il peut être difficile de fonder les décisions politiques sur des résultats de recherche fiables. Le quatrième rapport du Cedefop sur la recherche aborde cette question. Il réunit des contributions de chercheurs analysant les priorités des politiques de FEP convenues par la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux européens dans le processus de Copenhague.

Ce rapport examine les facteurs externes poussant à moderniser la FEP. Ces facteurs

comprennent l'accroissement de la compétitivité, le vieillissement de la population active, la pénurie de qualifications, le besoin d'apprendre et d'innover pour les entreprises, et l'objectif d'amélioration de la cohésion sociale et de réduction de l'exclusion sociale. Il examine également la façon dont les systèmes de FEP sont modernisés en réponse à ces pressions. Cette modernisation consiste notamment à attirer plus de personnes vers la FEP, à améliorer son image par rapport à celle, plus attractive, de l'enseignement général, en améliorant sa qualité et les possibilités qu'elle offre d'aider les gens à trouver du travail ou à poursuivre leurs études. Elle consiste également à mettre en œuvre des systèmes et des cadres de certifications basés sur les résultats de l'apprentissage, qui faciliteront la comparaison des qualifications et tiendront compte de l'apprentissage au travail. Elle consiste enfin à tenir compte des implications en termes de carrière des enseignants et formateurs de la FEP, pour lesquels les attentes changent, et à améliorer l'orientation et les conseils pour aider les gens à gérer leurs choix professionnels.



Le Cedefop publiera le rapport de base, comprenant les contributions des chercheurs, en 2008. Le rapport de synthèse résumant les principales conclusions du rapport de base suivra en 2009.

Les travaux de préparation du cinquième rapport de recherche devant être publié en 2010-2011 se poursuivront. Le Cedefop, en coopération avec ses partenaires, identifiera les thèmes du rapport. Il diffusera également les résultats d'une étude sur les fonds de formation sectoriels.

Identification précoce des besoins de compétences

La politique de FEP serait plus proactive si elle pouvait identifier et mieux prévoir les nouveaux besoins de compétences, ainsi que les besoins émergents et leur évolution. Le Cedefop et son réseau Skillsnet examinent les changements qui s'opèrent au niveau des secteurs, des professions et des entreprises. En 2008, il analysera et diffusera les résultats d'une prévision à moyen terme des besoins de compétences sectorielles et professionnelles en Europe. Des groupes de discussion et des ateliers identifieront les tendances et les futurs

besoins de compétences dans les secteurs choisis avec les membres du réseau (par exemple, soins de santé, environnement et logistique).

Il faut disposer d'un plus grand nombre d'informations de meilleure qualité pour comprendre le phénomène de l'offre et de la demande de compétences au niveau européen. Pour résoudre ce problème, le Cedefop assume trois tâches connexes. Premièrement, l'élaboration d'une approche commune de prévision régulière des besoins de compétences. Deuxièmement, une prévision au niveau européen de l'offre de compétences avec indication d'éventuels déséquilibres entre l'offre et la demande dans les années à venir. Troisièmement, l'exploration d'une approche européenne commune à la réalisation d'enquêtes auprès des entreprises sur les besoins de compétences et de formation. Le 21 et 22 février 2008, une conférence Agora examinera les travaux du réseau Skillsnet et les résultats de la prévision des besoins de compétences (paragraphe 57).



Statistiques et indicateurs dans les domaines de la FEP et de l'apprentissage tout au long de la vie

Pour être efficace, l'élaboration d'une politique de FEP au niveau de l'UE doit pouvoir s'appuyer sur des statistiques et des indicateurs. Les systèmes européens de FEP sont très différents, ce qui rend difficile la collecte de données statistiques comparables. Cela crée des lacunes sur ce que nous savons des tendances de la FEP et complique l'élaboration des politiques. Le Cedefop s'emploie à améliorer les statistiques et les indicateurs de la FEP et à tirer le meilleur parti des données fournies par les sources nationales et internationales. La troisième enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises (CVTS3) est la seule source de données détaillées comparables sur la formation initiale et continue dans les entreprises. Ces données ont été collectées par l'intermédiaire du système statistique européen, d'Eurostat et des instituts nationaux de la statistique. Le Cedefop contribuera à analyser, publier et diffuser les résultats.

Pour disposer de nouvelles données et de nouveaux indicateurs comparables

au niveau international, le Cedefop soutient la préparation du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de l'OCDE. Le Cedefop travaille notamment sur l'«approche fondée sur les compétences requises pour un travail» (*job requirements approach* – JRA), un élément clé de l'enquête. Début 2009, l'OCDE et le Cedefop organiseront un séminaire international sur les résultats pilotes de cette approche.

Une évaluation internationale à grande échelle de la FEP (VET-LSA) destinée à approfondir notre compréhension de ce qui influence la qualité de la FEP a été engagée à l'initiative du ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche (BMBF). Elle donnera une mesure du niveau de compétences professionnelles des jeunes et analysera le lien existant entre différents cadres institutionnels et différentes compétences professionnelles. Le Cedefop participera au projet à titre de conseiller et d'observateur. Il s'efforcera d'élargir la pertinence de l'enquête à un groupe de pays européens plus important que le groupe actuel.

Analyses et rapports sur les politiques

Revue européenne de formation professionnelle

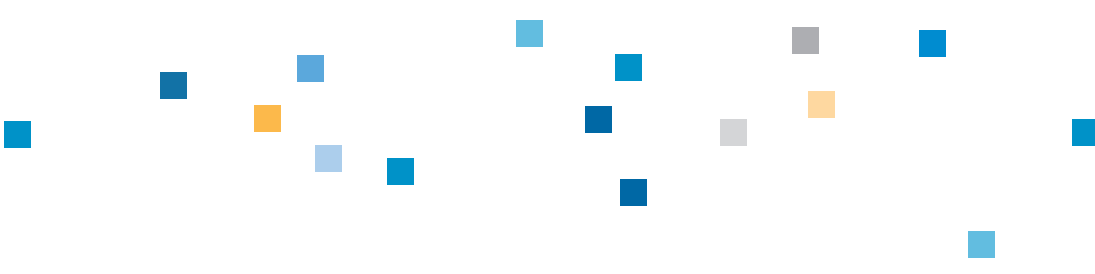
1. La *Revue européenne de formation professionnelle* est une ressource précieuse pour la recherche, la politique et la pratique dans le domaine de la FEP en Europe. Elle est unique en son genre dans la mesure où elle présente un point de vue européen et propose des articles de qualité en cinq langues (espagnol, allemand, anglais, français et portugais) trois fois par an. Le Cedefop améliorera sa réputation et sa visibilité en l'incluant dans un plus grand nombre d'index internationaux de citations. Il suivra une stratégie de marketing plus ciblée pour la Revue et renforcera la coopération avec d'autres revues. Deux numéros à paraître en 2008 auront un contenu thématique et contribueront à élargir le débat sur le cadre européen des certifications et sur l'enseignement supérieur et la FEP.

Analyses et rapports sur les politiques

Rapport européen sur les politiques en matière de formation et d'enseignement professionnels

L'examen des actions menées par les États membres pour améliorer la FEP peut stimuler la réflexion, l'innovation et l'adoption de nouvelles politiques au niveau national et à celui de l'UE. Les rapports du Cedefop examinent et analysent l'évolution des politiques dans le cadre du processus de Copenhague, afin d'aider la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux à prendre des décisions en matière de politique de FEP.

Le rapport 2008 a trois objectifs. Premièrement, examiner ce que les États membres font pour atteindre les objectifs stratégiques communs et comment ils perçoivent les progrès réalisés, par exemple, dans la recherche des moyens d'intéresser plus de personnes à la FEP et de leur permettre de combiner les parcours de formation professionnelle et d'enseignement général. Deuxièmement, évaluer le chemin parcouru dans la réalisation des objectifs de l'UE,



notamment dans la mise en œuvre des outils européens de FEP tels que le cadre européen des certifications, l'Europass ou la résolution du Conseil sur l'orientation tout au long de la vie, tous conçus pour résoudre des problèmes communs. Troisièmement, examiner les conclusions du rapport relatives aux défis économiques et sociaux et leur conséquence pour la future politique de FEP, au-delà de 2010. Le rapport abordera de nombreux thèmes, parmi lesquels l'accès à la FEP et la garantie de son équité, la FEP et l'apprentissage tout au long de la vie, le renforcement des liens entre la FEP et les besoins du marché du travail, la gouvernance et le financement des systèmes de FEP, le rôle et l'utilisation des outils de l'UE dans les systèmes nationaux de FEP, la mesure et la garantie de la qualité de la FEP, et l'amélioration des statistiques sur la FEP.

Pour assurer sa pertinence par rapport aux priorités politiques et aux besoins, le Cedefop travaillera en étroite collaboration avec son groupe de coordination des rapports sur les politiques (constitué de membres de la Commission européenne

et du conseil de direction du Cedefop, de représentants de la présidence française et de l'ETF, de leaders du consortium ReferNet et d'experts du Cedefop). Les principales sources du rapport seront les directions générales de la formation professionnelle dans les États membres, ReferNet, ainsi que les groupes thématiques et les groupes de travail «Éducation et formation 2010». Les études du Cedefop donneront un complément d'informations, par exemple sur l'apprentissage ou la formation en alternance dans l'enseignement supérieur, sur les nouvelles méthodes d'enseignement visant à rendre l'apprentissage plus attractif pour les travailleurs peu qualifiés, ou sur les nouvelles compétences clés pour la FEP, par exemple la pratique de plusieurs langues pour la mobilité dans l'éducation et sur le marché du travail.

Une brochure sur les principales conclusions sera présentée lors de la conférence des ministres de l'éducation organisée sous la présidence française vers la fin de 2008.



Base de données des systèmes nationaux de formation et d'enseignement professionnels (eKnowVet)

La base de données sur les systèmes nationaux de FEP est un outil de référence unique qui permet d'obtenir des informations descriptives sur la FEP et constitue un cadre et une base pour les options stratégiques des États membres. Sur des thèmes choisis, les usagers peuvent visualiser les informations par pays ou pour l'ensemble des pays. ReferNet fournit les contributions des 27 États membres (plus l'Islande et la Norvège). En 2008, les descriptions nationales seront mises à jour et publiées en ligne.

Financement de la FEP

L'Union européenne investit moins dans la FEP que, par exemple, le Japon ou les États-Unis. Qui paie la formation et qui en bénéficie? Ces points d'interrogation soulèvent des questions sur le partage équitable des coûts et sur le bon usage qui est fait des fonds disponibles. Le Cedefop examinera la façon dont les États

membres financent la FEP, notamment la formation continue. L'analyse portera sur les fonds de formation (y compris au niveau sectoriel), les avantages fiscaux, les comptes individuels de formation et les bons de formation. Elle examinera le niveau d'efficacité de ces politiques, notamment pour ce qui est d'encourager ceux qui n'ont pu suivre un enseignement ou une formation pour des raisons de coût. Elle explorera le rôle des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des entreprises.

Le Cedefop effectuera deux études sur les mécanismes de cofinancement appliqués dans certains États membres et analysera les données fournies par la troisième enquête sur la formation continue et par d'autres sources statistiques au niveau européen et international. Les résultats des études sur les fonds de formation sectoriels en Europe et sur les politiques de financement de la FEP dans les pays non membres de l'UE seront diffusés pour faciliter le processus décisionnel sur la politique de financement de la FEP. Le Cedefop organisera aussi

Coordination



un séminaire et une conférence visant à stimuler le débat sur les problèmes actuels ainsi que sur les futures priorités du financement de la FEP.

Améliorer la coopération européenne dans les domaines de la FEP et de l'apprentissage tout au long de la vie

améliorer
coop

Objectif spécifique

Bien qu'ils soient très différents, les systèmes de FEP européens ont de nombreux problèmes en commun. La coopération européenne en matière d'élaboration de politiques de FEP est l'un des moyens utilisés par les États membres pour tenter de les résoudre. Le Cedefop renforce cette coopération en mettant son expertise à leur service pour les aider à concevoir et soutenir des initiatives et des outils européens communs, et pour stimuler les échanges d'idées et l'apprentissage commun. Cela comprend des contacts avec des spécialistes des pays candidats, afin de faciliter leur intégration dans le cadre stratégique de l'UE en matière de FEP et d'informer les États membres des avancées dans ces pays.

(a) **Activités:** soutien technique de haut niveau et expertise en faveur des *clusters*, réseaux et groupes *ad hoc* d'experts de l'UE et des États membres élaborant des concepts et des outils européens de FEP, étudiant leur mise en œuvre et examinant les questions liées au processus de Copenhague dans le cadre du programme de travail

«Éducation et formation 2010»; coordination des visites d'étude pour spécialistes de la FEP; association des experts en FEP des pays candidats au cadre stratégique de l'UE en matière de FEP, grâce aux activités du Cedefop.

(b) **Résultats:** conseils relatifs aux concepts, outils et méthodes de travail pour les initiatives européennes; principes d'action commune, outils et orientations en vue de la mise en œuvre des politiques, diffusion des idées, échanges d'expériences, publications et informations actualisées sur l'ETV [<http://www.trainingvillage.gr/>]; mise en commun des connaissances des États membres de l'UE et des pays candidats en ce qui concerne les politiques de FEP.

Les activités spécifiques du Cedefop visant à améliorer la coopération européenne dans la FEP et l'éducation et la formation tout au long de la vie sont esquissées ci-dessous.



soutien à la mise en œuvre

Soutien à la mise en œuvre du Programme de travail «Éducation et formation 2010»

Résultats de l'apprentissage et certifications

Les éléments entrant en ligne de compte dans l'apprentissage, ainsi que la période, le lieu et les modalités de l'apprentissage, ont toujours décidé de la nature, de l'importance et du niveau des certifications comparativement aux autres. Toutefois, l'accent est de moins en moins mis sur ces éléments et de plus en plus sur les résultats de l'apprentissage, c'est-à-dire sur ce que l'apprenant sait, comprend ou est capable de faire à la fin de toute période d'apprentissage. Cette évolution reconnaît le fait qu'un apprentissage valable et pertinent peut se dérouler dans différents cadres, en milieu scolaire, au travail et pendant les loisirs. Cela donne la possibilité à d'autres systèmes de FEP, plus souples, de voir le jour, ce qui facilite également l'apprentissage tout au long de la vie et, plus généralement, l'apprentissage embrassant tous les aspects de la vie.

On ne connaît pas très bien l'importance de cette évolution pour les systèmes et les cadres nationaux des certifications. Par conséquent, le Cedefop examine le mode de fonctionnement de ces systèmes et la façon dont ils peuvent être affectés par les approches basées sur les résultats de l'apprentissage, y compris par l'adoption de méthodes et de systèmes de validation de l'apprentissage non formel et informel. L'application de l'approche «par résultats de l'apprentissage» soulève une question: comment les normes professionnelles et les normes d'enseignement se situent-elles les unes par rapport aux autres? Par exemple, dans quelle mesure les approches basées sur les résultats de l'apprentissage sont-elles déjà utilisées et dans quelle mesure ont-elles une influence sur le renouvellement et la pertinence des certifications en formation professionnelle? Il est également intéressant de savoir comment les approches basées sur les résultats de l'apprentissage affectent les pratiques scolaires et comment, à leur tour, celles-ci influencent les programmes de FEP, les méthodes d'évaluation et la pédagogie. Tout comme

il est intéressant de savoir si le passage à l'approche basée sur les résultats de l'apprentissage entre dans le cadre d'un changement plus fondamental de la façon dont les connaissances, le savoir-faire et les compétences sont reconnus, et si cela traduit l'émergence de nouvelles formes de systèmes de certifications en Europe. L'évolution rapide des cadres nationaux des certifications dans les États membres de l'UE indique que cela pourrait être le cas. Le Cedefop examinera ces questions au moyen d'études comparatives en 2008. Enfin, il diffusera les résultats de l'inventaire européen 2007 sur la validation de l'apprentissage non formel et informel.

Par l'intermédiaire du *cluster* de l'UE sur la reconnaissance des résultats de l'apprentissage, le Cedefop utilisera les travaux effectués dans ce domaine pour favoriser l'élaboration d'autres outils d'évaluation et de transfert de l'apprentissage, notamment des cadres nationaux et du cadre européen des certifications (paragraphe 44), qui sont des moyens de valider l'apprentissage non formel et informel et le système européen de trans-

fert de crédits pour la formation et l'enseignement professionnels (paragraphe 48). Lorsque cela sera utile, le Cedefop collaborera avec d'autres *clusters* sur ces thèmes connexes.

Cadre européen des certifications (CEC)

Le CEC facilitera la comparaison et le transfert des certifications et favorisera ainsi l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité entre les emplois et les pays. Il s'appuiera sur les résultats de l'apprentissage pour offrir une référence commune permettant de savoir comment les différents cadres nationaux des certifications se situent les uns par rapport aux autres. Pour que les établissements et les personnes utilisent le CEC, il est indispensable qu'un climat de confiance règne entre les pays. Il faut que chacun soit persuadé que pour que chaque cadre national des certifications puisse être lié au CEC, il faut que sa qualité soit assurée.

À ce jour, les accords d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la FEP n'ont porté que de manière limitée sur l'évaluation et la certification des



Certifications

cadre

résultats de l'apprentissage. Le passage à la démarche basée sur les résultats de l'apprentissage exige une approche plus systématique de la qualité; c'est pourquoi le Cedefop effectuera une étude de faisabilité sur l'application de principes de qualité commun, au niveau européen, pour que la certification renforce la confiance accordée au CEC. Le Cedefop facilitera également la discussion sur la mise en œuvre du CEC.

Il est également important que les secteurs aient confiance dans le CEC. De plus en plus, ces derniers vont rechercher des solutions à l'étranger, ce qui les conduit parfois à adopter des normes de certification européennes ou internationales. Le Cedefop étudiera la façon de mettre en place des mécanismes permettant aux secteurs d'utiliser le CEC comme référence. Ces travaux seront également axés sur les approches d'assurance qualité visant à renforcer la confiance entre différents utilisateurs du CEC. Plusieurs projets pilotes de l'UE testent actuellement la dimension sectorielle du CEC. Le Cedefop en fera un suivi pour mieux connaître le lien entre le CEC et les secteurs et pour

identifier les principales tendances sectorielles.

Compétences numériques

Des mesures et des politiques cohérentes à long terme sont nécessaires pour tirer le meilleur parti des compétences numériques ⁽¹⁵⁾. En octobre 2008, le Cedefop accueillera et organisera, conjointement avec la DG Entreprises, une conférence majeure sur les progrès et les réalisations des compétences numériques et étudiera la façon de mettre en place un programme de compétences numériques à long terme.

Système européen de transfert de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET)

ECVET est un système de transfert et d'accumulation de crédits d'apprentissage. Des points de crédit ECVET sont affectés aux qualifications et aux unités comme éléments d'information supplémentaire. Le système a pour objectif de permettre le transfert des acquis des apprentissages d'un système de certifi-

orientation

cation à un autre, ou entre l'enseignement général et la formation professionnelle, afin d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie grâce à la FEP. Sur la base des résultats du processus de consultation de la Commission européenne en 2007, le Cedefop utilisera les échanges d'expériences dans les États membres et les secteurs pour contribuer à l'élaboration et l'évaluation d'outils permettant d'utiliser l'ECVET. Le Cedefop apportera également son soutien à la proposition de recommandation de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur l'ECVET.

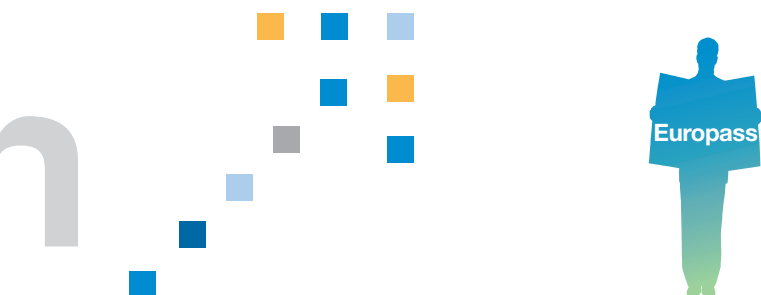
La qualité dans la formation et l'enseignement professionnels

Pour avoir confiance dans les autres systèmes de FEP, il est indispensable d'avoir confiance dans leur qualité. L'efficacité du CEC et de l'ECVET dépend de cette confiance. Une recommandation sur un cadre européen de référence pour l'assurance qualité sera proposée en 2008. Elle vise à renforcer et encourager l'utilisation du cadre commun d'as-

surance qualité (CCAQ), ensemble de principes sur lesquels mettre en place des systèmes d'assurance qualité pour la FEP. Grâce à ses activités d'analyse et de diffusion, le Cedefop encouragera également l'utilisation du CCAQ en coopération avec le réseau européen sur l'assurance qualité en FEP (ENQA-VET). Il examinera également dans quelle mesure le CCAQ répond aux besoins des petites et moyennes entreprises et des secteurs économiques.

Orientation tout au long de la vie

Pour faire des choix avisés sur l'apprentissage permanent et pour gérer sa carrière, l'orientation tout au long de la vie est indispensable. En suivant l'élaboration des politiques, systèmes et pratiques d'orientation, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution de 2004 du Conseil sur l'orientation tout au long de la vie ⁽¹⁶⁾, le Cedefop coopérera avec le réseau européen des politiques d'orientation tout au long de la vie pour favoriser le développement de ce principe dans les États membres. Il étudiera



également deux domaines spécifiques. Premièrement, les services d'orientation à l'intention des adultes salariés. Le Cedefop et Eurofound examineront comment les services d'orientation sont offerts aux personnes travaillant dans des entreprises subissant une restructuration économique. Deuxièmement, les qualifications des intervenants en matière d'orientation. Dans ce cas, le Cedefop examinera leur formation initiale et en cours d'emploi, leur mode d'accréditation et les qualifications requises.

Europass

Europass ⁽¹⁷⁾ permet aux travailleurs de faire clairement et facilement connaître leurs compétences et leurs qualifications et facilite leur mobilité, partout en Europe, pour leur permettre de suivre un enseignement ou une formation, ou de trouver un emploi. Les statistiques montrent que la consultation du portail Europass (www.europass.cedefop.europa.eu) augmente constamment. Depuis son lancement en février 2005, plus de huit millions de visites ont été enregistrées,

deux millions de CV ont été remplis en ligne et huit millions de documents ont été téléchargés. Fort de cette réussite, le Cedefop, avec la Commission européenne, continuera de promouvoir l'Europass en prenant soin de s'assurer qu'il peut être utilisé avec d'autres outils tels que le CEC et l'ECVET. En 2008, les résultats d'une évaluation d'Europass seront connus et des modifications seront effectuées en conséquence. Il est d'ores et déjà prévu d'utiliser cette évaluation pour améliorer le site Europass afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Visites d'études

programme



Enseignants et formateurs de la FEP

Les enseignants et formateurs sont des acteurs clés de la modernisation des systèmes européens de FEP. Ils ont besoin de meilleures possibilités de formation pour actualiser leurs compétences et faire face à l'évolution de leur rôle et des exigences. Le réseau de formation des formateurs (TTnet) du Cedefop est une plate-forme européenne d'expertise sur les questions prioritaires concernant les enseignants et formateurs de la FEP et leur évolution professionnelle. Pour favoriser la formation initiale et continue des enseignants et formateurs de la FEP, TTnet travaille à l'élaboration d'un cadre décrivant leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs rôles fondamentaux. Les principales parties prenantes des 22 pays participant au TTnet seront consultées à ce sujet. À la fin de l'année, le Cedefop accueillera une conférence majeure sur les événements nationaux et européens associés aux enseignants et formateurs de la FEP. La Commission européenne dispose d'un groupe thématique sur les enseignants et formateurs de la FEP et le Cedefop fournira l'expertise et l'aide technique nécessaires pour soutenir ses travaux.

Programme consolidé de visites d'études

Les visites d'étude ⁽¹⁸⁾ favorisent la coopération et l'élaboration des politiques en Europe. Elles donnent l'occasion aux spécialistes de la formation et de l'enseignement professionnels des 33 pays participants de se rencontrer, de discuter de questions présentant un intérêt commun et de partager leur expertise et leur expérience. Les thèmes des visites sont fonction des priorités des politiques de formation professionnelle de l'UE et des États membres. Les participants sont des experts et des responsables désignés par les autorités nationales, régionales et locales, des directeurs d'établissements de formation et d'enseignement, ainsi que des représentants des services d'orientation et d'accréditation et des partenaires sociaux.

À partir de 2008, à l'invitation de la Commission européenne, le Cedefop coordonnera le programme consolidé de visites d'étude qui comprend les anciennes visites d'étude Arion destinées aux spécialistes de l'éducation et les visites d'étude destinées aux spécialistes de la FEP gérées par le Cedefop pendant plus de vingt ans. Le nouveau



programme offrira trois types de visites, les unes axées sur l'enseignement général, les autres sur la FEP et les dernières sur l'apprentissage tout au long de la vie associant les questions d'éducation et de formation. Le rôle du Cedefop est de s'assurer que les questions de FEP en Europe, telles que les priorités du processus de Copenhague ou les outils européens communs comme le CEC, qui est également lié à l'enseignement supérieur, soient à l'honneur parmi les thèmes des visites. Étant donné leur rôle clé dans la FEP, il est important que les partenaires sociaux soient bien représentés parmi les participants des visites d'étude. Le Cedefop organisera des séminaires spécialement pour examiner les besoins des partenaires sociaux, leur donner des informations sur le nouveau programme et établir des contacts, pour eux, avec les coordinateurs nationaux des pays participants.

En collaboration avec la Commission européenne et les agences nationales, le Cedefop assurera une transition en douceur pour que le nouveau programme entre pleinement en vigueur pour l'année scolaire 2008/2009. Pour faciliter la gestion des

visites d'étude, le Cedefop préparera le catalogue des visites, coordonnera les appels à candidature et suivra la composition des groupes. Il évaluera également la mise en œuvre du nouveau programme, contrôlera sa qualité et diffusera ses résultats.



Soutien aux pays candidats

La réforme de la FEP dans les trois pays candidats (Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie) est également très importante. Pour faciliter leur intégration dans le cadre stratégique de l'UE, les institutions et les experts de la FEP des trois pays candidats collaboreront avec le Cedefop dans plusieurs domaines. En tant que membres du réseau Skillsnet, ils examineront l'identification précoce des besoins de compétences et l'apprentissage lié au travail. Dans le cadre du réseau des enseignants et formateurs de la FEP, ils participeront au débat sur les moyens d'améliorer les normes et l'accès de la profession à la formation. Des points de contact ReferNet seront mis en place dans les pays candidats pour faciliter la collecte et la diffu-

sion d'informations sur leurs systèmes de FEP.

Plusieurs activités favoriseront les échanges d'expérience pour assurer une compréhension commune des questions de FEP entre l'UE et les pays candidats. Deux séminaires de mise en commun des connaissances avec l'ETF seront organisés pour examiner les priorités du processus de Copenhague et les besoins des pays candidats. Les experts en FEP de ces derniers participeront au nouveau programme consolidé de visites d'étude (paragraphe 53), aux ateliers et aux séminaires du Cedefop sur le dialogue social et aux conférences Agora (paragraphe 64). Pour améliorer son propre profil, le Cedefop participera à des manifestations organisées par la Commission européenne dans les pays candidats et prépa-



outien.

candidats

pays

rera, avec l'ETF, des ateliers d'information sur ses activités et sur l'évolution de la FEP dans l'Union européenne.

Communiquer avec les parties prenantes et les citoyens

Comm

Objectif spécifique

La FEP joue un rôle primordial dans les efforts que fait l'Europe pour se repositionner dans l'économie mondiale et relever les principaux défis sociaux. C'est un instrument clé pour s'attaquer aux problèmes que connaît l'UE face au vieillissement d'une population active peu qualifiée par rapport à ses principaux concurrents et à l'intensification de la concurrence internationale. L'efficacité de la communication est indispensable pour que les travaux du Cedefop constituent une valeur ajoutée et favorisent la coopération européenne dans le domaine de la FEP. Elle est également indispensable pour qu'il soit reconnu que les travaux du Cedefop servent sa réputation de centre d'expertise des questions européennes de FEP.

- (a) **Activités:** collecte, organisation et diffusion d'informations, communication avec les parties prenantes et les citoyens;
- (b) **Résultats:** sites web, banques de données, publications, conférences et manifestations, nouvelles, notes de synthèse, mises à jour sur les développements, échanges d'expérience.

Les activités spécifiques du Cedefop en matière de communication et de diffusion sont esquissées ci-après.

Communication et relations publiques

Le Cedefop s'adresse à divers groupes cibles dont les besoins d'informations diffèrent. Son objectif est de leur fournir des informations pertinentes, opportunes, objectives, fiables et autant que possible comparables. Pour cela, il a mis au point des activités de communication distinctes et régulières.

Publications sur la FEP

Le Cedefop fournit un service d'information en ligne sur la page d'accueil du Village électronique de la formation (ETV) (www.trainingvillage.gr) et par l'intermédiaire du bulletin ETV mensuel. *Cedefop info*, publié en allemand, en anglais et en français et disponible sur Internet et en version imprimée, fait également le point sur l'évolution des politiques de FEP en Europe. Les décideurs ont besoin d'informations brèves très structurées. Le Cedefop examinera



communiquer

citoyens

parties prenantes

les moyens de mieux répondre à leurs besoins d'informations, notamment au moyen de notes de synthèse courtes et régulières sur les développements stratégiques et par des améliorations apportées aux services d'information.

En soutien des deux pays assurant la présidence en 2008, le Cedefop imprimera des descriptions brèves des systèmes de FEP en Slovénie et en France et les diffusera lors des réunions et des événements organisés par les présidences de l'UE. Ces descriptions seront préparées en étroite collaboration avec les pays assurant la présidence; elles feront état de la façon dont les systèmes de FEP sont organisés et de l'évolution du programme d'action de l'UE en matière de FEP. Les autres publications du Cedefop (voir annexe I), dont beaucoup sont disponibles sur Internet, rendent accessibles et tangibles les résultats des travaux du Cedefop. Elles favorisent également le partage des connaissances et, bien ciblées, elles peuvent contribuer à l'élaboration des stratégies.

Informations sur la FEP

Les bases de données de l'ETV contiennent beaucoup d'informations sur la FEP en Europe. Elles facilitent les prises de décision et le partage des connaissances et s'adressent aux décideurs, aux chercheurs, aux praticiens et autres professionnels de la FEP. L'ETV, du Cedefop, fournit également des outils en ligne facilitant la recherche et l'analyse scientifiques. Avec plus de 60 000 références, VET-Bib est la base de données bibliographiques sur la FEP la plus complète d'Europe et le Thesaurus européen de la formation est l'outil multilingue le plus élaboré pour l'indexation des publications liées à la FEP.

Les besoins futurs en matière de compétences et de professions feront l'objet d'une conférence Agora organisée à Thessalonique, le 21 et 22 février 2008, en collaboration avec le réseau Skillsnet. Cette conférence examinera les résultats de la première prévision européenne des besoins de compétences et discutera de ce que devra être le futur agenda de recherche sur cette question.



Améliorer le profil de la FEP

Pour mieux sensibiliser aux questions de FEP, le Cedefop assurera un flux régulier d'informations pour les communiqués de presse et les contacts avec la presse. Il collaborera avec d'autres agences et avec le réseau européen de communications de la Commission européenne pour développer les liens avec la presse. Pour améliorer la reconnaissance de ses produits, le Cedefop présentera un nouveau logotype et une nouvelle image de marque en 2008. Il fera également plus largement connaître ses travaux lors de salons professionnels, de conférences et d'expositions et partagera à ces occasions un stand avec la Commission européenne.

La Commission européenne et le Cedefop apporteront leur appui au premier concours EuroSkills organisé à Rotterdam, du 18 au 20 septembre 2008 (www.euroskills2008.nl) en faisant la promotion de cette manifestation et en encourageant les États membres à y participer. EuroSkills crée une nouvelle plate-forme de promotion de l'artisanat et des compétences et veut contribuer à améliorer la

visibilité et l'attractivité de la FEP en Europe.

Pour fournir aux non-spécialistes de la FEP et aux citoyens en général, surtout à ceux qui résident à Thessalonique, des informations sur le Cedefop et sur les travaux qu'il effectue, son site www.cedefop.europa.eu présente l'organisation du Centre et souligne son rôle, ses objectifs et sa structure. La documentation publicitaire du Cedefop s'efforcera d'expliquer comment les activités du Centre au niveau européen ont, à terme, des répercussions positives pour les citoyens. Elle expliquera, par exemple, comment l'Europass peut aider les personnes à se déplacer partout en Europe pour des raisons d'éducation, de formation ou de travail.

Les relations avec la collectivité locale à Thessalonique seront améliorées grâce à des présentations faites à des visiteurs (qui pourront aussi bien être des ministres et des haut fonctionnaires que des écoliers). Le Cedefop participe également à la vie culturelle de la ville, par exemple en accueillant des expositions d'œuvres artistiques. En 2008, le Cedefop s'associera au musée

de la photographie de Thessalonique pour organiser, pour la deuxième fois, un prix international de photographie lié au travail et à la FEP.

Gestion, administration, planification et rapports

Introduction

L'efficacité de l'administration du Cedefop contribue indirectement, mais de manière importante, à la réalisation de ses objectifs opérationnels. Elle aide à développer, organiser et gérer les compétences de l'organisation. Elle entretient l'environnement physique et l'architecture TIC avec lesquels les collègues travaillent et elle aide ces derniers à gérer les procédures de passation de marchés et les procédures contractuelles et financières. De plus, en traitant avec des entreprises et des organisations externes, elle véhicule l'image du Cedefop. C'est pourquoi ce dernier s'est donné pour objectif de devenir un exemple de bonne pratique dans la gestion de ses ressources humaines et financières.

En 2008, le Cedefop consolidera les modifications administratives effectuées au cours des deux dernières années. Sur la base des résultats d'audits externes et internes ainsi que des évaluations et auto-évaluations, et grâce à l'application de techniques modernes de gestion, conformément à la réglementation, la priorité sera donnée à l'amélioration de l'efficacité et à la rationalisation des procédures, de la planification et des rapports.

Le Cedefop améliorera par ailleurs ses activités de planification et d'établissement de rapports. Ces améliorations sont guidées par la volonté de disposer d'un système de contrôle interne efficace et complet, de produire périodiquement des rapports de meilleure qualité à l'intention de la direction, y compris des responsables de projets, d'assurer une bonne documentation des processus opérationnels et de structurer l'évaluation et la gestion des risques.

Ressources

En 2008, le Cedefop commencera à appliquer les principes de la budgétisation par activité pour améliorer la planification et

le contrôle des coûts. Cette initiative facilitera l'établissement de rapports périodiques sur la mise en oeuvre du budget et les travaux des responsables de projets et chefs de secteurs. Dans le domaine des marchés publics, l'automatisation des procédures de passation des marchés et la disponibilité de lignes directrices pratiques pour les jurys d'évaluation amélioreront l'efficacité.

Un projet de cartographie des compétences, commencé en 2007, constituera une base solide pour le développement du personnel et la mobilité interne et facilitera l'élaboration de la politique et des activités de formation. L'utilisation d'applications électroniques et une meilleure formation aux techniques de sélection et d'interview amélioreront l'efficacité des procédures de recrutement. Le plan d'évaluation 2008 prévoit l'analyse des activités clés. En plus des conclusions de ces évaluations, celles de l'évaluation externe du Cedefop effectuée par la Commission européenne en 2007 seront utilisées pour accroître l'impact des travaux du Cedefop. En 2008, les évaluations seront en partie

réalisées par des évaluateurs externes et en partie en interne.

En ce qui concerne la TIC, les préparatifs prévoient l'adoption d'un nouveau logiciel financier (ABAC) pour une budgétisation par activité en 2009, date à laquelle les services logistiques nécessaires seront fournis par la Commission européenne. Le Cedefop collaborera avec d'autres institutions et agences européennes utilisant ABAC pour tirer parti de synergies, en ce qui concerne les améliorations du programme et la formation, par exemple. Les projets TIC d'automatisation des procédures de passation de marchés et de paiement et de gestion des candidatures à des postes vacants seront finalisés en 2008. Le Cedefop utilisera les résultats de projets pilotes pour améliorer le travail interne en réseau grâce à une infrastructure sans fil généralisée. L'amélioration du téléaccès aux données et aux processus informatiques élargira les possibilités de travailler avec des fichiers électroniques, un objectif à plus long terme. Les sites web du Cedefop bénéficieront d'une nouvelle architecture et la page d'accueil du site de l'European Training Village

sera restructurée; l'intranet et les communautés virtuelles faciliteront l'interactivité et le travail en réseau et dynamiseront le contenu du site. Le responsable de la protection des données garantira la conformité avec les exigences en matière de protection des données.

En ce qui concerne le bâtiment, les travaux destinés à assurer la sécurité, à faire les rénovations nécessaires et à créer des bureaux supplémentaires se poursuivront en 2008. En particulier, des décisions devraient être prises en 2008 en ce qui concerne d'importantes déficiences du bâtiment et son agrandissement, dès que le diagnostic indépendant des problèmes du bâtiment sera disponible.

- (¹) Règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil du 10 février 1975 portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), *Journal officiel des Communautés européennes*, L 39, 13.2.1975, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 2051/2004 du Conseil.
- (²) Commission européenne. *Communication de la Commission au Conseil européen de printemps: Passons à la vitesse supérieure: le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi*. Luxembourg: Office des publications, 2006. (COM(2006) 30, 25.1.2006). Disponible sur Internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0030:FIN:fr:PDF> [cité le 29.4.2008]. Commission européenne. *Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008)*. Luxembourg: Office des publications, 2005. (COM(2005) 141 final, 12.4.2005). Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/growthandjobs/pdf/COM2005_141_fr.pdf ou <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0141:FIN:fr:PDF> [cité le 29.4.2008].
- (³) Commission européenne. *Rapport stratégique concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi: lancement du nouveau cycle (2008-2010) garder la cadence des réformes*. Luxembourg: Office des publications, 2007. (COM(2007) 803 final, 11.12.2007). Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/growthandjobs/pdf/european-dimension-200712-annual-progress-report/200712-annual-report_fr.pdf [cité le 29.4.2008].
- (⁴) Conseil de l'Union européenne. *Rapport conjoint 2007 sur la protection sociale et l'inclusion sociale*. Bruxelles: Conseil de l'Union européenne, 2007. Disponible sur Internet: <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/07/st06/st06694.fr07.pdf> [cité le 29.4.2008].
- (⁵) Commission européenne. *Vers des principes communs de flexicurité: Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions*. Luxembourg: Office des publications, 2007. (COM(2007) 359, 27.6.2007). Disponible sur Internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0359:FIN:FR:PDF> [cité le 29.4.2008].
- (⁶) Commission européenne. *Promouvoir la pleine participation des jeunes à l'éducation, à l'emploi et à la société. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions*. Luxembourg: Office des publications, 2007. (COM(2007) 498, 5.9.2007). Disponible sur Internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0498:FIN:FR:PDF> [cité le 29.4.2008].
- (⁷) Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil: «Répondre aux préoccupations des jeunes européens: mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse et promotion de la citoyenneté active». *Journal officiel de l'Union européenne*, C 292, 24.11.2005, p. 5-6. Disponible sur Internet: http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/oj/2005/c_292/c_29220051124fr00050006.pdf [cité le 29.4.2008].
- (⁸) Règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999. *Journal officiel de l'Union européenne*, L 210, 31.7.2006, p. 25-78. Disponible sur Internet: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_210/l_21020060731fr00250078.pdf [cité le 29.4.2008].

- ⁽⁹⁾ Commission européenne. *Copenhagen declaration: declaration of the European Ministers of Vocational Education and Training, and the European Commission convened in Copenhagen on 29 and 30 November 2002, on enhanced European cooperation in vocational education and training*. Bruxelles: Commission européenne, 2002. Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/education/copenhagen/copenhagen_declaration_en.pdf [cité le 29.4.2008].
- ⁽¹⁰⁾ *Communiqué de Maastricht sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée pour l'enseignement et la formation professionnels: Revue de la déclaration de Copenhague du 30 novembre 2002*. Bruxelles: Commission européenne, 2004. Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/education/news/ip/docs/maastricht_com_fr.pdf [cité le 29.4.2008]. *Communiqué d'Helsinki sur la coopération européenne renforcée pour l'enseignement et la formation professionnels. Communiqué des ministres européens de l'éducation et de la formation professionnelles, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne, réunis à Helsinki, le 5 décembre 2006 pour revoir les priorités et les stratégies du processus de Copenhague*. Bruxelles: Commission européenne, 2006. Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/helsinki_com_fr.pdf [cité le 29.4.2008].
- ⁽¹¹⁾ Cedefop. Tessaring, Manfred; Wannan, Jennifer. *La formation et l'enseignement professionnels: une clé pour l'avenir – Lisbonne-Copenhague-Maastricht: se mobiliser pour 2010 – étude de Maastricht – synthèse du Cedefop*. Luxembourg: Office des publications, 2004. Disponible sur Internet: http://libserver.cedefop.europa.eu/vetelib/eu/pub/cedefop/pan/2004_4041_fr.pdf [cité le 29.4.2008].
- ⁽¹²⁾ Cedefop. *Perspective 2010: réévaluer la formation et l'enseignement professionnels*. Luxembourg: Office des publications, 2008. Disponible sur Internet: http://www.trainingvillage.gr/etv/Information_resources/Bookshop/publication_details.asp?pub_id=474 [cité le 29.4.2008].
- ⁽¹³⁾ Commission européenne. *L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation Projet de rapport d'étape conjoint 2008 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail «Éducation et formation 2010»*. Luxembourg: Office des publications, 2007. (COM(2007) 703, 12.11.2007. Disponible sur Internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0703:FIN:fr:PDF> [cité le 29.4.2008].
- ⁽¹⁴⁾ Cedefop. *Formation et enseignement professionnels: la clé pour un meilleur avenir: Priorités à moyen terme du Cedefop pour la période 2006-2008*. Luxembourg: Office des publications, 2005. Disponible sur Internet: http://libserver.cedefop.europa.eu/vetelib/eu/pub/cedefop/pan/2005_4050_fr.pdf [cité le 1.12.2008].
- ⁽¹⁵⁾ Commission européenne. *Des compétences numériques pour le XXI^e siècle: stimuler la compétitivité, la croissance et l'emploi. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions*. Luxembourg: Office des Publications, 2007. (COM (2007)496, 7.9.2007). Disponible sur Internet: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0496fr01.pdf [cité le 30.4.2008].
- ⁽¹⁶⁾ Conseil de l'Union européenne. *Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil sur le renforcement des politiques, systèmes et pratiques dans le domaine*

de l'orientation tout au long de la vie en Europe. Bruxelles: Conseil de l'Union européenne, 2004. Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/resolution2004_en.pdf [cité 25.5.2007].

(¹⁷) Conseil de l'Union européenne. Décision n° 2241/2004/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass). *Journal officiel de l'Union européenne*, 31 décembre 2004 (b), L 390, p. 6-12. Disponible sur Internet: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2004/l_390/l_39020041231en00060020.pdf [cité le 25.5.2007].

(¹⁸) Les visites d'étude sont l'une des actions clés dans le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie 2007-2013 (Décision 1720/2006/CE, JO L 327, 24.11.2006.).

Annexes

Liste provisoire des publications
pour 2008

Organigramme du Cedefop

Ressources humaines

Budget 2008

Réseaux du Cedefop

Intégration des pays candidats
entre l'ETF et le Cedefop

Coopération entre le Cedefop
et Eurofound

Références

ANNEXE I

Liste provisoire des publications pour 2008 (*)

ANALYSE DES POLITIQUES

- Progress on Copenhagen process - analytic summary
- Individual learning accounts in Europe
- Sectoral training funds in Europe

NOUVEAUX BESOINS DE COMPÉTENCES

- Medium-term forecast of occupational skill needs in Europe – summary
- Medium-term forecast of occupational skill needs in Europe – background report
- Skill needs in agri-food and forestry-wood chains
- Skill needs in health care sector
- Skillsnet newsletter
- Skillsnet sector flash
- Skillsnet flyer

RECHERCHE

- Innovative learning measures for older workers
- Demographic perspectives and implications for VET
- Market challenges and European identity
- VET and higher education
- National research report 2006/07

POLITIQUES DE FEP DANS LES PAYS NON-UE

- Modernising VET – fourth report on VET research: synthesis report
- 4th Research report – background reports
- Towards a roadmap for future research
- Evaluation of Eurostat data sources related to education, training and skills

ÉDUCATION ET FORMATION 2010

- Learning outcomes
- Occupational and educational standards
- Developments in validation of non-formal and informal learning since 2004
- Career development at work – A review of career guidance to support people in employment
- Guidance for workforce development: conference report
- Handbook on national guidance forums
- Accreditation and quality assurance in VET

- Quality in VET in small and medium-sized enterprises in food processing, retail and tourism
- Assuring the quality of VET systems through the definition of the expected outcomes: A cross-country analysis in seven countries
- VET teachers and trainers: conference report
- e-Skills: conference report

PARTENAIRES SOCIAUX

- Sectoral partnership: conference report
- Sectoral partnership: conference report

VISITES D'ÉTUDE

- Study Visits Catalogue 2008/09
- Study visits information flyer for social partners
- Information flyer for study visits programme
- Good practices from study visits
- The origins of study visits programme

INFORMATION SUR LA FEP

- Formation et enseignement professionnels en Slovénie
- Regards sur... la formation professionnelle Slovénie
- Formation et enseignement professionnels en France
- Regards sur... la formation professionnelle France
- Descriptions en ligne des systèmes de FEP dans les États membres de l'UE

OUTILS DE RECHERCHE FEP

- European training thesaurus English – French (publication imprimée, d'autres langues seront disponibles en ligne)
- VET glossary
- Cedefop catalogue 2009-10

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

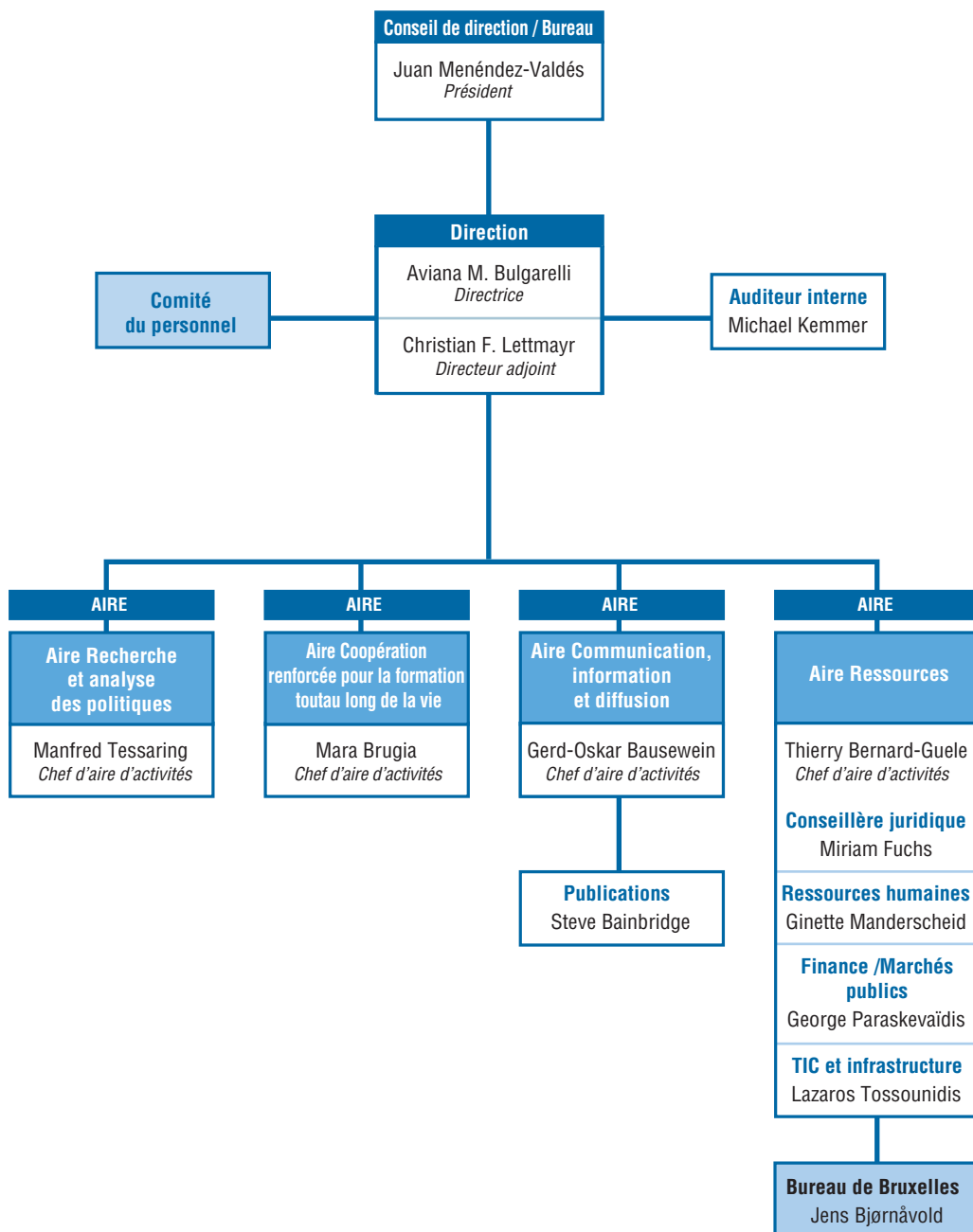
- Revue européenne de formation professionnelle – numéros 42/43 et 44
- Cedefop Info – quatre numéros

(*) Tous les titres en anglais sont des titres de travail.

ANNEXE II

Organigramme du Cedefop

(Situation au 31 décembre 2007)

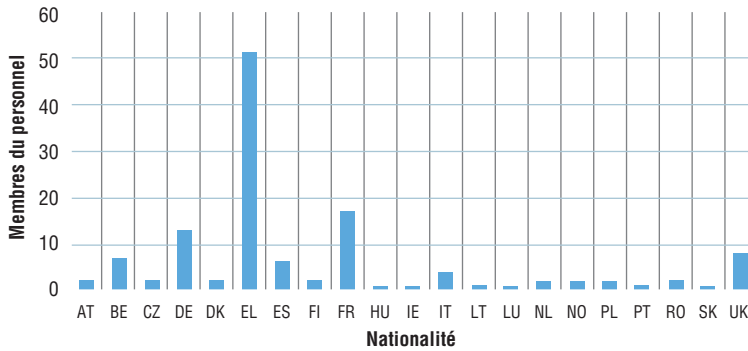


ANNEXE III

Ressources humaines

(situation au 31 décembre 2007)

Personnel par nationalité

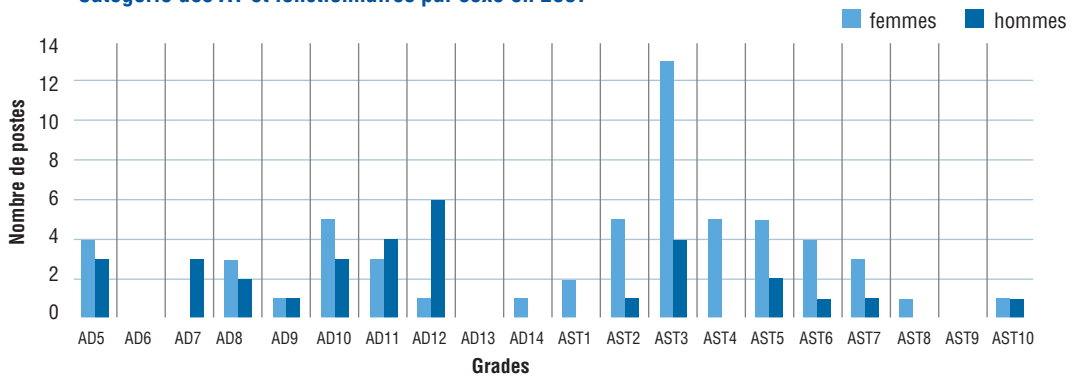


Personnel par type de contrat 31 décembre 2007

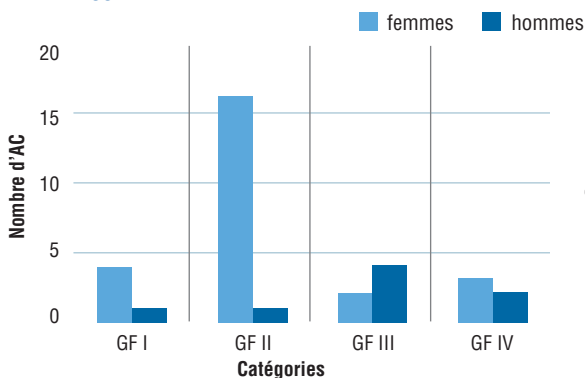


Fonctionnaires	23
Agents temporaires	66
Agents contractuels	33
Experts détachés	6
Total	128

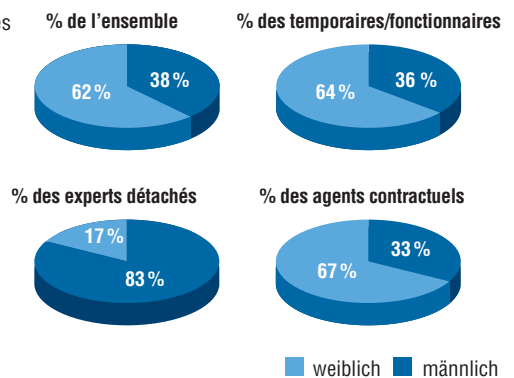
Catégorie des AT et fonctionnaires par sexe en 2007



Catégorie des agents contractuels par sexe en 2007



Personnel par sexe



ANNEXE IV

Budget 2008

A) Budget par titre

	en millions d'euros	en %
Titre 1 – Personnel	10,60	60,2
Titre 2 – Dépenses de fonctionnement	1,41	8,0
Titre 3 – Dépenses opérationnelles	5,59	31,8
Budget total	17,60	100,0
dont subvention	17,06	96,9

B) Répartition du budget par activités opérationnelles (situation au 21 décembre 2007) *

Titre du projet	Budget en %
Recherche	16,5
SkillsNet	3,6
Analyse des politiques	10,3
Revue européenne de formation professionnelle	6,2
Éducation et formation 2010	22,4
Visites d'étude pour spécialistes de l'éducation et de la formation professionnelle	10,7
Soutien aux pays candidats	0,6
Information et documentation	14,5
Relations externes	6,6
Gestion et diffusion du contenu	8,5

(*) Prière de noter que la répartition du budget par activités opérationnelles dans l'ABB (Budget basé sur les activités) peut varier légèrement suite à de nouveaux ajustements dans le processus de programmation.

ANNEXE V

Réseaux du Cedefop

Nom du réseau	Pour plus d'informations, veuillez consulter:
Réseau européen de référence et d'expertise dans la FEP (ReferNet)	www.cedefop.europa.eu/index.asp?section=8&sub=3 http://extranet.cedefop.europa.eu/
Réseau sur la détection précoce des besoins de compétences (Skillsnet)	www.trainingvillage.gr/skillsnet/
Visites d'étude pour responsables de la formation professionnelle	http://studyvisits.cedefop.europa.eu/
Réseau des centres nationaux Europass (CNE) (coordonné par la Commission européenne avec le soutien du Cedefop)	http://europass.cedefop.europa.eu
Réseau des enseignants et formateurs de la FEP (TTnet)	www.trainingvillage.gr/etv/Projects_Networks/TTNet/
Arène de recherche du Cedefop – réseau CEDRA – Travailleurs âgés et apprentissage tout au long de la vie	www.trainingvillage.gr/etv/Projects_Networks/Cedra/
Gestion des changements industriels par les partenaires sociaux: compétences et aptitudes pour faire face aux restructurations	www.trainingvillage.gr/etv/Projects_Networks/SocialP/
Redcom (réseau européen de dissémination en éducation comparée)	www.e-education-europe.org/uk/rubriques/eee/1.asp

ANNEXE VI

Intégration des pays candidats

État de la coopération entre l'ETF et le Cedefop

L'ETF utilise le Cedefop comme source d'informations et de meilleures pratiques dans les domaines de la FEP et du marché du travail dans l'UE, en vue de s'acquitter de sa mission consistant à soutenir les réformes économiques et sociales dans les pays non membres de l'Union européenne. Le Cedefop tire profit de l'expérience de l'ETF tant dans les pays candidats que dans les autres pays partenaires. Si les deux agences déploient leurs activités dans le domaine de la FEP, leurs travaux ne font nullement double emploi. Elles mettent leurs efforts en commun, selon les nécessités, en vue d'aider l'Union européenne à atteindre ses objectifs. L'ETF apporte son soutien aux politiques mises en œuvre par l'Union européenne en matière de relations extérieures et coopère avec des États non membres de l'Union européenne, tandis que le Cedefop collabore avec les États membres de l'Union européenne et s'inscrit dans le cadre de la politique interne de l'Union européenne à laquelle sont associés les pays de l'EEE.

Les deux agences contribuent au transfert de connaissances sur l'évolution des politiques de l'Union européenne en matière d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie au bénéfice des pays candidats (Croatie, ARYM et Turquie). Les pays candidats sont intégrés à l'évolution de la formation et de l'enseignement professionnels au sein de l'Union européenne.

À l'échelon des agences, la coopération contribue à faciliter d'une part l'accès à l'information sur la FEP tant dans les États membres qu'au niveau de l'Union européenne, et d'autre part l'accès aux informations relatives aux pays candidats. Les activités de mise en commun des connaissances et la participation du personnel de l'ETF à la recherche et à d'autres initiatives contribuent au développement de l'expertise et à l'actualisation de l'information sur l'évolution des politiques de l'UE.

ANNEXE VII

Coopération entre le Cedefop et Eurofound

Cadre pour le développement de la coopération entre le Cedefop et Eurofound

Le rôle principal de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) est de fournir des informations, des conseils et de l'expertise sur les conditions de vie et de travail, les relations industrielles et la gestion du changement en Europe pour des acteurs clés dans le domaine de la politique sociale de l'UE, sur la base d'informations, d'analyses et de recherches comparatives. Ses principaux champs d'action sont les suivants: emploi et conditions de travail; équilibre travail-vie; relations industrielles et partenariat et cohésion sociale.

Le Cedefop et Eurofound soutiennent la stratégie de Lisbonne, Eurofound à travers la stratégie de l'emploi et le Cedefop en contribuant au développement de politiques de formation professionnelle au niveau européen. Ces agences considèrent toutes deux que la réalisation de synergies accrues et renforcées revêt une importance stratégique pour faire face aux défis qui se posent.

Les deux agences considèrent que l'éducation et la formation tout au long de la vie et les conditions de travail sont étroitement liées en tant qu'éléments clés des relations industrielles générales. C'est pourquoi le fait de renforcer la coopération entre les deux agences devrait produire de nouveaux services utiles, aptes à combler certains des écarts en matière d'information, de recherche et d'expertise au niveau du soutien fourni à la Commission européenne, aux États membres et aux partenaires sociaux.

ANNEXE VIII

Références

- (1) Règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil du 10 février 1975 portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), *Journal officiel des Communautés européennes*, L 39, 13.2.1975, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 2051/2004 du Conseil.
- (2) Commission européenne. *Communication de la Commission au Conseil européen de printemps: Passons à la vitesse supérieure: le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi*. Luxembourg: Office des publications, 2006. (COM(2006) 30, 25.1.2006). Disponible sur Internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0030:FIN:fr:PDF> [cité le 29.4.2008]. Commission européenne. *Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008)*. Luxembourg: Office des publications, 2005. (COM(2005) 141 final, 12.4.2005). Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/growthandjobs/pdf/COM2005_141_fr.pdf ou <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0141:FIN:fr:PDF> [cité le 29.4.2008].
- (3) Commission européenne. *Rapport stratégique concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi: lancement du nouveau cycle (2008-2010) garder la cadence des réformes*. Luxembourg: Office des publications, 2007. (COM(2007) 803 final, 11.12.2007). Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/growthandjobs/pdf/european-dimension-200712-annual-progress-report/200712-annual-report_fr.pdf [cité le 29.4.2008].
- (4) Conseil de l'Union européenne. *Rapport conjoint 2007 sur la protection sociale et l'inclusion sociale*. Bruxelles: Conseil de l'Union européenne, 2007. Disponible sur Internet: <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/07/st06/st06694.fr07.pdf> [cité le 29.4.2008].
- (5) Commission européenne. *Vers des principes communs de flexicurité: Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité*. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions*. Luxembourg: Office des publications, 2007. (COM(2007) 359, 27.6.2007). Disponible sur Internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0359:FIN:FR:PDF> [cité le 29.4.2008].
- (6) Commission européenne. *Promouvoir la pleine participation des jeunes à l'éducation, à l'emploi et à la société*. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions*. Luxembourg: Office des publications, 2007. (COM(2007) 498, 5.9.2007). Disponible sur Internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0498:FIN:FR:PDF> [cité le 29.4.2008].
- (7) Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil: «Répondre aux préoccupations des jeunes européens: mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse et promotion de la citoyenneté active». *Journal officiel de l'Union européenne*, C 292, 24.11.2005, p. 5-6. Disponible sur Internet: http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/oj/2005/c_292/c_2922005124fr00050006.pdf [cité le 29.4.2008].
- (8) Règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999. *Journal officiel de l'Union européenne*, L 210, 31.7.2006, p. 25-78. Disponible sur Internet: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_210/l_21020060731fr00250078.pdf [cité le 29.4.2008].
- (9) Commission européenne. *Copenhagen declaration: declaration of the European Ministers of Vocational Education and Training, and the European Commission convened in Copenhagen on*

29 and 30 November 2002, on enhanced European cooperation in vocational education and training. Bruxelles: Commission européenne, 2002. Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/education/copenhagen/copenhagen_declaration_en.pdf [cité le 29.4.2008].

- (10) *Communiqué de Maastricht sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée pour l'enseignement et la formation professionnels: Revue de la déclaration de Copenhague du 30 novembre 2002*. Bruxelles: Commission européenne, 2004. Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/education/news/ip/docs/maastricht_com_fr.pdf [cité le 29.4.2008]. *Communiqué d'Helsinki sur la coopération européenne renforcée pour l'enseignement et la formation professionnels. Communiqué des ministres européens de l'éducation et de la formation professionnelles, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne, réunis à Helsinki, le 5 décembre 2006 pour revoir les priorités et les stratégies du processus de Copenhague*. Bruxelles: Commission européenne, 2006. Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/helsinki_com_fr.pdf [cité le 29.4.2008].
- (11) Cedefop. Tessaring, Manfred; Wannan, Jennifer. *La formation et l'enseignement professionnels: une clé pour l'avenir – Lisbonne-Copenhague-Maastricht: se mobiliser pour 2010 – étude de Maastricht – synthèse du Cedefop*. Luxembourg: Office des publications, 2004. Disponible sur Internet: http://libserver.cedefop.europa.eu/vetelib/eu/pub/cedefop/pan/2004_4041_fr.pdf [cité le 29.4.2008].
- (12) Cedefop. *Perspective 2010: réévaluer la formation et l'enseignement professionnels*. Luxembourg: Office des publications, 2008. Disponible sur Internet: http://www.trainingvillage.gr/etv/Information_resources/Bookshop/publication_details.asp?pub_id=474 [cité le 29.4.2008].
- (13) Commission européenne. *L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation* *Projet de rapport d'étape conjoint 2008 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail «Éducation et formation 2010»*. Luxembourg: Office des publications, 2007. (COM(2007) 703, 12.11.2007. Disponible sur Internet: <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0703:FIN:fr:PDF> [cité le 29.4.2008].
- (14) Cedefop. *Formation et enseignement professionnels: la clé pour un meilleur avenir: Priorités à moyen terme du Cedefop pour la période 2006-2008*. Luxembourg: Office des publications, 2005. Disponible sur Internet: http://libserver.cedefop.europa.eu/vetelib/eu/pub/cedefop/pan/2005_4050_fr.pdf [cité le 1.12.2008].
- (15) Commission européenne. *Des compétences numériques pour le XXI^e siècle: stimuler la compétitivité, la croissance et l'emploi. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions*. Luxembourg: Office des Publications, 2007. (COM (2007)496, 7.9.2007). Disponible sur Internet: http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0496fr01.pdf [cité le 30.4.2008].
- (16) Conseil de l'Union européenne. *Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil sur le renforcement des politiques, systèmes et pratiques dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie en Europe*. Bruxelles: Conseil de l'Union européenne, 2004. Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/resolution2004_en.pdf [cité le 25.5.2007].
- (17) Conseil de l'Union européenne. *Décision n° 2241/2004/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass)*. *Journal officiel de l'Union européenne*, 31 décembre 2004 (b), L 390, p. 6-12. Disponible sur Internet: <http://eur-ex.europa.eu/LexUriServ/>

site/en/oj/2004/l_390/l_39020041231en00060020.pdf [cité le 25.5.2007].

(¹⁸) Les visites d'étude sont l'une des actions clés dans le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie 2007-2013 (Décision 1720/2006/CE, JO L 327, 24.11.2006.).






Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle)



Programme de travail 2008

Luxembourg:
Office des publications officielles des Communautés européennes



2008 – VI, 47 p. – 17 x 24 cm

ISBN 978-92-896-0534-2

N° cat.: TI-AG-08-001-FR-C

Gratuit – 4076 FR –

